

Mémoire régionale

L'exemple de Niort

Eric Surget

Conservateur de la BM de Niort

En préliminaire, je voudrais d'abord prendre deux précautions dont la première semblera peut-être inutile. Première précaution donc, situer Niort : une ville moyenne de 60 000 habitants (agglomération 75 000, communauté de communes 80 000), chef-lieu du département des Deux-Sèvres - qui forme avec les départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente-maritime, la région Poitou-Charentes (sous-préfectures Parthenay et Bressuire qui inaugure demain sa Médiathèque !). Située sur la Sèvre niortaise, à 60 km de la

Rochelle, 75 de Poitiers, la Ville de Niort fut une cité marchande et une place forte importante au Moyen-Age, à la frontière des provinces du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. De tradition protestante puis ensuite laïque, la ville et sa région furent le berceau de la mutualité et de la coopérative. Elle abrite aujourd'hui le siège social de plusieurs grandes mutuelles d'assurance : MAAF, MAIF, MACIF et de leurs filiales.

Deuxième précaution : qu'on ne se méprenne pas sur le titre de ma communication - je n'ai pas l'intention de poser Niort comme un exemple à

suivre, mais plutôt comme un témoin (ou une pièce à conviction à verser au dossier Mémoire régionale) de l'activité ordinaire d'une médiathèque française moyenne, surprise dans l'exercice complet de ses fonctions patrimoniales.

J'ai été en fait invité à vous rendre compte de l'expérience d'une politique patrimoniale normalement ambitieuse, **exemplaire** pour ce que je viens de dire et précisément **originale** parce qu'en partie construite sur une surspécialisation (l'ethnologie régionale) ayant donné lieu à un Contrat de plan et une convention Ville/Association. Ces deux documents officiels, respectivement signés en septembre 1984 et en juin 1985 nantissaient la nouvelle médiathèque de Niort :

- d'un équipement haut de gamme (la Médiathèque régionale) ;
- de méthodes de gestion et de travail fondées en grande partie sur la contractualisation, la coopération et le partenariat - qui comme chacun sait ne vont pas de soi et nécessitent beaucoup "de sang, de sueur et de larmes".

Dans le temps de cette expérimentation, l'évolution de la société et le climat socio-économique que nous connaissons aujourd'hui invitaient à requalifier l'ensemble du projet, à la

fois dans le discours (dilemme Patrimoine/Lecture publique), dans les statuts (GIS ⁽¹⁾, fondation) dans ses moyens (technologies nouvelles).

Je viens de donner là mon plan. Je commence donc par les missions.

■ Le plan, la convention et la médiathèque

Ce qui fut soumis aux commissions du IXe plan était le résultat de deux années de travail et de négociations pour "marier" deux projets très proches l'un de l'autre, à la fois géographiquement et scientifiquement. Dans une petite commune de la périphérie niortaise, l'*Union Pour la Culture populaire* en Poitou-Charentes (UPCP), qui fédère depuis 1968 plus de 70 associations d'ethnologues et de militants, était en train de construire sur le site autoroutier des Ruralies (A 10 Paris-Bordeaux) un grand centre d'animation et d'information sur les cultures du pays du Poitou-Charentes. Elle pensait pouvoir y installer une médiathèque constituée de ses archives sonores et audiovisuelles fruit de plus de trente années de collectage dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, des Charente et Charente-maritime, Vendée et Haute-Vienne.

Pour les élus et décisionnaires de la région ce projet venait manifestement

en concurrence avec le vaste ensemble culturel que la Ville de Niort mettait alors en chantier et qui comprenait un Centre d'action culturelle et la nouvelle bibliothèque municipale, en cours d'informatisation et d'ouverture aux multi-médias. Cette médiathèque niortaise avait notamment un programme patrimonial ambitieux eu égard à l'importance de son fonds régional et prévoyait l'organisation d'un centre multi-media d'information et de documentation sur les pays du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.

L'intégration à ce programme de la conservation et du traitement des archives sonores de l'UPCP fut alors perçue comme une condition préalable au financement des équipements nécessaires à l'accomplissement des missions envisagées.

Une convention était indispensable pour régler les modalités de l'accord entre la Ville de Niort et l'Association UPCP. Préparée par une commission d'élus, d'ethnologues et de bibliothécaires spécialisés sous la présidence et l'arbitrage de Michel Valière, ethnologue régional, cette convention était signée le 3 juin 1985 en mairie de Niort, sous l'égide de la Mission du Patrimoine ethnologique du Ministère de la Culture.

Le texte co-signé :

1/ prenait acte de la constitution au sein de la BM de Niort d'un centre de documentation sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, l'Angoumois, intégrant un fonds régional sur l'ethnologie de la France en Poitou-Charentes -L'ensemble était dénommé **Médiathèque régionale** et s'engageait à se doter régulièrement d'un fonds multi-media sur les cultures régionales, en particulier sur le Poitou-Charentes, la Vendée, les régions limitrophes, le Québec, l'Acadie et la Louisiane qui furent des terres d'émigration picto-saintongeaise massive ;

2/ réglait les modalités des dépôts des fonds de collectage consentis par l'UPCP ;

3/ précisait les missions confiées aux personnels municipaux de la médiathèque relativement à ces fonds et les

(1) Groupement d'intérêt scientifique

obligations du déposant quant à l'honnêteté des documents confiés à la BM de Niort :

4/ rappelait les conditions matérielles particulières de consultation des archives sonores et audiovisuelles inédites et les contraintes juridiques attachées à leur divulgation :

5/ prévoyait l'installation d'un Conseil scientifique chargé de contrôler annuellement la bonne application de ladite convention.

Dès 1982, une bibliothécaire ethno-linguiste était recrutée - ce fut Catherine Robert qui est aujourd'hui directrice de la Médiathèque de St-Junien (Haute-Vienne) et qui auparavant avait joué un rôle important dans la mise au point des normes de catalogage des archives sonores inédites lors des travaux d'un GIS sur le fonds Michel Valière conservé à la BU de Poitiers, GIS constitué par la Phonothèque Nationale, le CNRS, la BU de Poitiers et l'Association française des Archives sonores.

Le programme d'investissement (6 MF sur 3 tranches) entrepris dès 1985, était achevé en 1990 après 2 années passées à la construction (86-87) - réhabilitation d'un ancien entrepôt de chamoi-serie, vestige de l'architecture industrielle de la ville au XIXe siècle - et 2 autres années passées à l'équipement et à la préfiguration des services (88-89).

En 1987, le 1er dépôt UPCP y était transféré : 423 bandes magnétiques (enquêtes, stages, veillées, enregistrement contes, chants et musique traditionnels), 1 000 K7 environ, 5 000 diapositives, 100 vidéos, 1 200 titres d'une bibliothèque d'agriculture.

Le 23 février 1989, le Ministre de la Culture Jack Lang et le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Roger Bam-

buck, inauguraient officiellement la BM et sa Médiathèque régionale.

Aujourd'hui, cet équipement spécifique comprend :

- une médiathèque poitevine et saintongeaise (appellation du centre de documentation) constituée d'un service de prêt multi-media, informatisé et tout public (250 m²) et d'une salle de référence - également multi-média, de 80 m² - 20 000 documents environ sont accessibles directement ou indirectement ;
- les ateliers de transfert de supports suivants (= 420 m²) : laboratoire photographie documentaire, laboratoire microformes, laboratoire du son et atelier montage vidéo-cinéma avec studio d'enregistrement ;
- les réserves climatisées et protégées (= 300 m², 1,5 km de rayonnages).

Il dépend organiquement du service du Patrimoine de la BM qui compte

par ailleurs les services de lecture publique, de l'audiovisuel et un service informatique et NTD⁽²⁾ : Effectif actuel : 10 agents (7.6 emplois) dont 3 contractuels, direction : une bibliothécaire spécialiste de littérature orale

(2) Nouvelles technologies documentaires

■ Le travail de la mémoire

Je vous propose maintenant, à travers les étapes traditionnelles de la chaîne documentaire, de vous désigner les aspects les plus originaux - du moins ceux qui me paraissent tels - du travail réalisé par l'équipe niortaise.

■ Acquisitions pour la Mémoire régionale

Un budget annuel de 90 000 F (hors abonnement, 150 titres) affecté à l'équipement permet de suivre à la fois l'actualité documentaire de la région et de conforter les fonds patrimoniaux, sans négliger d'acquérir une centaine de titres destinés à accroître la Bibliothèque d'ethnologie française (convention oblige).

Bien entendu, la pratique du dépôt ainsi initiée, la spécialisation ethnologique de

l'établissement et la qualité de l'équipement ont valu à l'institution des enrichissements notables : un poète régional, Pierre Autize, nous donnait en 89 toutes ses archives littéraires, ses manuscrits et sa correspondance ; en 90 la famille de Pierre Corneille, inventeur du Théâtre populaire poitevin abandonnait à la Bibliothèque toutes les archives

liées à cette œuvre de précurseur, de 1897 à 1938 ; en 92, un ethnologue de Vendée, Christian Hongrois, donnait sa bibliothèque, ses archives et ses documents de collectage sur la région de Ste Hermine (85) qu'il se réserve d'augmenter au fur et à mesure. Par ailleurs, des conventions de dépôt ont été signées avec la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres pour son fonds de revues savantes (un siècle d'échanges) ; avec l'Association Promotion Patrimoine pour son iconothèque (7 000 diapositives de châteaux, manoirs et logis des Deux-Sèvres avec notices historiques - qui seront suivies par celles des départements voisins.)

Si le catalogage au format unimarc de la plupart de ces documents ne pose guère de problèmes importants, il n'en est évidemment pas de même avec celui des archives sonores inédites de l'UPCP. Je vous renvoie à ce sujet aux travaux réalisés par l'Association française des Archives sonores qui vous permettront de faire le tour de la question. Je rappelle que ce catalogage qui nécessite une indexation longue, fine et minutieuse, exige souvent 3 heures de travail pour une heure d'enregistrement, qu'il ne peut s'établir qu'à partir de la fiche d'enquête du document, véritable page de titre qui doit absolument accompagner toute bande ou K7 déposée.

Aujourd'hui, un quart des bandes effectivement déposées avec leur fiche d'enquête se trouvent cataloguées et enregistrées sur le catalogue de la BM de Niort, consultable sur Minitel (49.73.23.30).

■ Communication des fonds

La convention obligeant les bibliothécaires niortais à assurer d'emblée toutes les fonctions de la chaîne documentaire qui concernent les archives sonores et audiovisuelles de l'UPCP et de ses associations, nous avons été amenés à doter immédiatement le service des matériels de duplication et de lecture nécessaires à la communication des documents, à mettre au point pour la sauvegarde et la restitution, un plan de travail, négocié avec les déposants, et finalement à élaborer très tôt une doctrine locale plus large afférent la politique de transfert de supports.

Cette politique comprend et intègre ensemble les actions de conservation, de préservation, de restauration et de communication non pas simplement du document mais aussi et surtout de l'information recherchée (travail par séquence thématique sur les bandes, par exemple). Je vous renvoie à l'exposé détaillé de cette problématique publié dans les Actes du colloque *Le Patrimoine des Bibliothèques du 21e siècle* organisé à Niort par ABCD en 1989⁽³⁾.

Un atelier du son, un laboratoire de microformes et de photographie ont donc été montés : une panoplie à peu près complète qui nous a déjà permis de démarrer, très pragmatiquement, nos activités de duplication des fonds d'archives sonores et des fonds propres de la BM, manuscrits et imprimés anciens (schémas suivis à peu près).

Cette panoplie a été conçue comme devant se gérer sous le mode du partenariat. Pour les archives sonores, le technicien son est employé et payé par l'UPCP, la BM partage son photographe documentaire avec les Musées de la ville ; pour le microfilmage, un technicien municipal est au travail, tandis qu'une convention Département/Ville de Niort se met en place pour décider les modalités d'une coopération ADDS⁽⁴⁾ /BM au sujet du traitement des collections de périodiques XIXe siècle.

Au niveau régional, tout particulièrement au sein de l'Agence de coopération, nous avons pris l'initiative de lancer à plusieurs reprises une réflexion sur les dispositions qui permettraient de mener à bien une entreprise collective de sauvegarde et de diffusion du patrimoine documentaire régional : coopération sous le mode associatif (hypothèse du travail partagé) ?, appel à institution privée chargée de missions d'intérêt public (hypothèse du travail délégué) ? Des réponses modulées se trouvent pour

l'instant enregistrées ; des choix mixtes pourraient être envisagés. L'avancement des chantiers des médiathèques de Poitiers et de la Rochelle relancera probablement le débat.

■ Mémoire et identité régionale : valorisation et quête

Enregistrer, conserver ce qui constitue la Mémoire régionale est une mission que se sont anciennement donnée la plupart des Bibliothèques municipales. En revanche, beaucoup plus nouvelle apparaît leur préoccupation non seulement de promouvoir les fonds acquis et conservés, mais aussi de les exploiter pour participer à l'investigation et d'analyse d'une identité locale et régionale. La quête identitaire est devenue en effet un besoin socio-culturel fort pour nombre de nos concitoyens pris aujourd'hui dans les mécanismes d'acculturation produits par une société de masse. Elle est aussi un objectif politique parfois important pour certains conseils régionaux qui cherchent à donner à leur circonscription l'attrait et la force de cohésion nécessaires au maintien ou au développement de leurs capacités économiques.

Je ne vais pas décrire toutes les actions traditionnelles mises en œuvre par nos services, le catalogue en serait long et fastidieux (expositions, cycles de contes, de lectures publiques, de conférences, publications de catalogues, de dossiers documentaires, animations de groupes d'études, de séminaires sur la littérature orale, locale, sur l'histoire et l'ethnologie picto-saintongeaises...) ; elles concernent un large public y compris le public scolaire pour lequel des développements importants sont toujours consentis. Par contre, j'insisterai davantage sur les relations très fortes que la BM entretient avec les structures associatives qui ont pour objectif la connaissance et la diffusion d'un patrimoine historique et littéraire régional. Nous avons noté tout à l'heure les liens contractualisés avec les sociétés savantes départementales et avec l'association Promotion Patrimoine.

(3) Eric Surget "La Médiathèque régionale de Niort : un outil pour la coopération patrimoniale en Poitou-Charantes". *Le Patrimoine des Bibliothèques du 21e siècle : technologie, coopération, partenariat, les moyens d'une politique patrimoniale*, Actes de la 3e Rencontre des Médiathèques publiques de Niort, 16-17 novembre 1989, Poitiers, Agence de coopération ABCD, 1990. (Coll. Libre accès), pp. 139-146.

(4) Archives départementales des Deux-Sèvres

D'autres structures se sont trouvées produites par la bibliothèque elle-même. En effet, la constitution des fonds, la construction et la divulgation de la mémoire locale et régionale par le moyen d'une activité de production nous paraît une manière particulièrement dynamique et efficace. Ainsi, l'Association des amis de Gaston Chérau et l'Association internationale des amis d'Agrippa d'Aubigné n'ont pas d'autres but que de prolonger par une activité régulière de production, l'œuvre de divulgation et de documentation entreprise il y a quelques années par la BM sur le romancier niortais post naturaliste et le grand poète protestant saintongeais de naissance, poitevin de cœur. Cette dernière association semble d'ailleurs une grande réussite : 1 colloque tous les 2 ans dans une ville du Poitou-Charentes, sous l'égide de la société savante locale, une revue annuelle dirigée par un universitaire de Strasbourg, un cycle annuel de conférences tenues à Niort sur la littérature picto-saintongeaise des XVI^e et XVII^e siècles, enfin la constitution d'un centre de documentation à la bibliothèque par 2 enseignants bénévoles.

D'une toute autre nature mais participant des mêmes objectifs paraît la relation privilégiée établie entre la médiathèque de Niort et la Société Mémoire d'images, filiale commerciale de notre agence régionale de coopération (ABCD Poitou-Charentes), créée il y a 3 ans avec l'aide de la Ville de Niort. Cette société a pour objet de produire et de diffuser en France et à l'étranger des CDV⁽⁵⁾ et laser-disc documentaires destinés à promouvoir l'identité régionale en Poitou-Charentes. Son siège social est fixé à la médiathèque et ses actionnaires sont autour de l'agence évidemment majoritaire, l'UPCP, le Centre International de la Mer de Rochefort, l'entreprise Maximum Vidéo d'Angoulême et une société d'historiens-conseils de Paris. Centre logistique de l'ABCD en 1989 pour la réalisation du vidéodisque d'archivage des fonds iconographiques conservés dans les bibliothèques de la région, la médiathèque de Niort

participe très activement (matériellement et scientifiquement) à la production des laser-disc conçus et édités par Mémoire d'Images, sous l'autorité et le savoir-faire de son directeur Alain Nérès.

■ Conclusion

Dans l'exercice de ses missions quant à la sauvegarde, à la diffusion et à la valorisation de la Mémoire régionale, la Médiathèque de Niort a dégagé jusqu'à maintenant un certain activisme (d'aucun diront militantisme) sur la découverte et la célébration d'une identité régionale, d'autant plus fort que paraît affaiblie l'identité de notre petite région, amputée dès sa constitution en région de programme, d'une de ses composantes historiques importantes (la Vendée) et dont la langue, "le parlange" malgré des efforts désespérés des ethnolinguistes et d'associations puissantes, malgré la parution d'outils scientifiques fiables, n'est toujours pas reconnue par l'Etat comme langue régionale.

Ces missions et ce militantisme me paraissent nouveaux, car ils consacrent l'évolution ces dernières années de la BM comme structure scientifique spécialisée sur la Mémoire et sa divulgation, et comme outil d'intégration sociale majeur dans notre société.

Cependant, il y a lieu de replacer l'activisme niortais dans le champ onéreux d'une expérimentation locale, observée et contrôlée par la DRAC. La Ville de Niort en effet poursuit parallèlement un programme qui n'est pas mince de développement de la lecture publique (à travers notamment des Contrats de Ville et Public +) et entreprendra bientôt de moderniser son réseau (6 bibliothèques de quartier + 1 bibliobus) tout en supportant 80% du coût de fonctionnement de son équipement patrimonial. Le Maire de Niort, la DRAC et l'UPCP souhaitent aujourd'hui recadrer globalement le projet, en officialisant son élargissement, en redéfinissant ses objectifs, et en lui conférant un statut juridique plus propice à son développement et à sa nature partenariale.

Le projet d'un **Centre de recherche et d'étude pour l'identité régionale en Poitou-Charentes** et son objectif de constitution d'une banque régionale de données multimédias sur disques optiques numériques correspond à cette volonté et figure actuellement en bonne place parmi les propositions faites par la Ville de Niort et ses partenaires à l'intention du XI^e Plan.

Le CREIR aurait à cœur d'une part de conduire un plan de sauvegarde et de valorisation du patrimoine documentaire d'intérêt régional conservé dans les bibliothèques, archives et centres de documentation et d'en favoriser l'exploitation et la diffusion.

En tant que directeur de BM, je terminerai, si vous le voulez bien, par cette sorte de plaidoyer que j'ai récemment publié dans l'excellente et malheureusement défunte revue *Interlignes*⁽⁶⁾ (veuillez me pardonner l'auto-citation) : "*Aujourd'hui, les enjeux de la lecture publique et du patrimoine n'ont jamais paru d'une importance aussi égale. Notre société qui exclut aujourd'hui davantage qu'elle n'intègre doit faire face à une crise culturelle des valeurs et de l'identité sans précédent dans notre histoire moderne. Dans un tel contexte donner au moindre des hommes l'accès libre et gratuit au livre qui est l'outil le plus élémentaire du savoir, et lui permettre tout à la fois d'appréhender la connaissance des repères fondamentaux de son histoire et de sa culture sont deux missions complémentaires*" qui doivent être maintenues, reconnues et favorisées par les pouvoirs publics.

Pour ma part, j'espère beaucoup voir se réaliser l'évolution attendue de la Médiathèque de Niort, à l'occasion notamment de la célébration du centenaire de la tenue dans notre ville, à l'initiative de Gaston Paris, d'André Theuriet et de Gustave Bouchet, l'ami de Karl Huysmans, du Congrès de la Société d'ethnographie populaire. C'était en 1896.

(5) Compact disque vidéo

(6) "1992 Bibliothèques" dossier préparé par Anne-Marie Bertrand, dans *Interlignes* n° 30, novembre 1992, Ed. Mémoires vives, Nantes, pp. 37-45